



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1057-04-2023 et 1116-02-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaires du 7 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **Règlement 1057-04-2023 modifiant le Règlement 1057-2017, tel qu'amendé, relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la ville de Bromont**
- **Règlement 1116-02-2023 modifiant le Règlement 1116-2022, tel qu'amendé, relatif à l'aqueduc et à son usage**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 9^e jour d'août 2023.

La greffière par intérim,

Marie-Pier Therrien, avocate